



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000006679/D

N° rév. 1.3

StoEmail PU Matt

Date de révision 28.07.2025

Date d'impression 03.08.2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoEmail PU Matt

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 7AP5-X0DV-Y00A-R6P0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz
Südstrasse 14
CH - 8172 Niederglatt
Téléphone: 044 851 53 53
Télécopie: 044 851 53 00
www.stoag.ch

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz
Sto SE & Co. KGaA
Département TIQ Qualitätssicherung
e.volz@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44
Hors d'heures d'ouverture
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670
Tox Info Suisse
Tél. 0041-44-251-51-51
Numéro abrégé: 145 (www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
Stockage:
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'incinération agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

xylène

Étiquetage supplémentaire

EUH208

Contient Dérivé de benzotriazole, Dimères d'acides gras en C18 insaturés, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3 propanediamine. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	≥ 10 - < 15
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	≥ 10 - < 15
Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques	128601-23-0 01-2119455851-35-XXXX	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066, Note P	≥ 1 - < 5
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 1 - < 5
Dérivé de benzotriazole	Non attribuée 607-176-00-3 01-0000015075-76-	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	≥ 0,1 - < 0,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

	XXXX		
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3 propanediamine	162627-17-0 01-2119970640-38-XXXX	Skin Sens. 1; H317	≥ 0,1 - < 0,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Quarz (sable, fines < 12µm inférieures à 1%)	14808-60-7 238-878-4		≥ 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Le secouriste doit se protéger.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Une bouteille rince-œil doit être disponible à portée de main
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
-----------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Conseils supplémentaires

Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Produits de nettoyage appropriés
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
après laver les mains utiliser une crème grasse
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conserver dans un endroit sec.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm	CH SUVA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

			240 mg/m ³	
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m ³	CH SUVA
		VLE	100 ppm 440 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé.			
Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques	128601-23-0	VME	525 mg/m ³	CH SUVA
éthylbenzène	100-41-4	VME	50 ppm 220 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Ototoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	50 ppm 220 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Ototoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health			
Quarz (sable, fines < 12µm inférieures à 1%)	14808-60-7	VME (poussières alvéolaires)	0,15 mg/m ³ (Silice)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration,			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

	Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.
	Information supplémentaire: Une inhalation prolongée et/ou intense de farine de quartz susceptible de pénétrer jusque dans les alvéoles pulmonaires peut provoquer une maladie des poumons appelée silicose. La poussière de quartz (y compris la cristobalite et la tridymite) a un effet à long terme et dépend en grande partie de la quantité de poussière définie par la concentration moyenne de poussière active (fraction alvéolaire) pendant un certain temps.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	xylène: 1,5 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acides méthylhippuriques: 874 µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		xylène: 14.1 µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
éthylbenzène	100-41-4	éthylbenzène: 14.1 µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		éthylbenzène: 1,5 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Tablier et bottes résistants aux solvants

Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Si ce composant est mélangé ou transvasé plus d'1 heure / jour, une protection respiratoire doit être portée.

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Mesures de protection : Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : divers

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Limite d'explosivité, inférieure /
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : 25 °C
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 650 - 750 mPa.s

Viscosité, cinématique : < 400 mm²/s (40 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Densité : env. 1,27 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

Séparation par solvants : 3 % (v)

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

xylène:

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nocif par contact cutané.

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par inhalation

Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

acétate de n-butyle:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

xylène:

Provoque une irritation cutanée.

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

xylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dérivé de benzotriazole:

Espèce

Cochon d'Inde

Méthode

OCDE ligne directrice 406

Peut provoquer une allergie cutanée.

Dimères d'acides gras en C18 insaturés, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3 propanediamine:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acétate de n-butyle:

Voies d'exposition

Inhalation (vapeur)

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

xylène:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Évaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

xylène:

Évaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

éthylbenzène:

Évaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

éthylbenzène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Information supplémentaire

Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

Composants:

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,22 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,14 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

Composants:

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité

dégradable rapidement

Biodégradation: > 90 %

Durée d'exposition: 28 jr

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Biodégradabilité

dégradable rapidement

Dérivé de benzotriazole:

Biodégradabilité

non dégradable rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

Composants:

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 2,3

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: > 3

Dérivé de benzotriazole:

Bioaccumulation

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 305 h

Facteur de bioconcentration (FBC): 34

Méthode: OCDE ligne directrice 305

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: < -1,3
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.
Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).
Les restes de produit non durcis doivent être éliminés avec le code OMoD recommandé.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Recyclage des emballages vides.

Code OMoD pour les produits non utilisés

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
(*) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

ADN	1263
ADR	1263
RID	1263
IMDG	1263
IATA	1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	PEINTURES
ADR	PEINTURES
RID	PEINTURES
IMDG	PAINT
IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	3
ADR	3
RID	3
IMDG	3
IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
ADR	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
Code de restriction en tunnels	(D/E)
RID	
Groupe d'emballage	III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
IMDG	
Packaging group	III
Labels	3
EmS number	F-E, <u>S-E</u>
IATA	
Packaging group	III
Labels	3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non
IMDG	
Polluant marin	: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	Ces informations ne sont pas disponibles.
-----------	---

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques	Non applicable
-----------	----------------

Conseil supplémentaire

ADR	ADR: Emballages < 450 l: Marchandises non dangereuses (ADR 2.2.3.1.5)
IMDG	IMDG: Emballages < 450 l: Marchandises non dangereuses (IMDG 2.3.2.5).

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)	
La loi sur les taxes d'incitation	31 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

pour les composés organiques
volatils (VCOV)

Ordonnance PIC, OPICChim
(814.82)

Non applicable

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent manipuler cette substance/préparation que si un spécialiste démontre, sur la base d'une évaluation des risques en rapport avec les activités et les mesures de protection adoptées, que l'exposition à la dite-substance/préparation n'entraîne aucune atteinte à la santé de la mère et de l'enfant.
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115) : les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ne doivent pas manipuler cette substance/préparation, si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas accordé de dérogation en ce sens.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Autres informations : Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

StoEmail PU Matt

e.volz@sto.com

Code du produit
CH / FR

PROD3349